

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de Puisseux-en-France (95380),
Vu les articles L.2122-18, L.2120-20, L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sous la responsabilité du Maire, délégation est donnée à compter du 1^{er} juillet 2025, à Monsieur Olivier VELIN, conseiller municipal délégué, dans le domaine du sport.

Monsieur Olivier VELIN sera directement rattaché à Monsieur Maurice ANDRIEU en ce qui concerne son intervention dans le domaine du sport. Il interviendra dans ce domaine en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Maurice ANDRIEU.

ARTICLE 2 : Cette délégation ne comporte pas délégation de signature.

ARTICLE 3 : Monsieur Olivier VELIN rend compte régulièrement à Monsieur Maurice ANDRIEU de l'activité exercée dans le cadre de la délégation dans le domaine du sport.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé.
- Ampliation adressée au :
- Receveur municipal de la Collectivité.

Puisseux en France, le 27 juin 2025

Le Maire,



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le : 27/06/2025 Publié le : 27/06/2025
Signature :

A large, handwritten signature in blue ink, which appears to be 'MURRU', is written over the signature line.